NLLE-ORLEANS, 1ER AOUT 1883.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 75, rue ce Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 18 AOUT 1883.

Proclamation de la Quarantaine.

BUREAU DE SANTÉ
De l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que la fièvre jaune sévit dans les ports de Matamoras, Tampico, Tuxpas, Vera-Cruz et tous les ports de l'île de Cuba, savoir aux Saints-Domingue, Porto-Rico, la Jamaïque, les ports brésiliens Rio Janeiro et Pernambuco; et

Attendu qu'aucun système de quarantaine n'est en vigueur pour prévenir la propagation du dégât aux ports vénins, plusieurs comités et villages desquels ont tous été le lieu des communications de toutes les heures avec lesdits ports infectés, exposant ainsi à une contagion nommée, que se porte, ces mentés et ces villages, si la maladie ne s'y est pas déjà déclarée; et

Attendu que plusieurs navires des dits districts de sonde infectés sont en ce moment à proximité de la côte du Mississippi et de la station de Quarantaine de Mississippi; et

Attendu que le choléra Asiatique sévit maintenant dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, que des rapports nous apprennent qu'il s'étend vers les ports européens, et que la contagion pourrait fort bien nous atteindre par les navires qui nous arrivent de ces ports; et

Attendu que la section 4me de l'acte de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 8 mars 1855, la section 1ère de l'acte du 24 mars 1876 et la section 7me de 20 avril 1877 donnent au Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité, en cas de nécessité, de lancer une proclamation de quarantaine et de la faire mettre en vigueur contre tous ports autres que ceux nommés dans la proclamation de Son Excellence le Gouverneur de la Louisiane le dit 11 février lance la présente, sa proclamation de quarantaine, qui prendra effet à partir de cette date, contre tous les lieux, et comtés avoisinant les ports Mexicains, Matamoras, Tampico, Tuxpan, Vera-Cruz et Minatitlan, les ports brésiliens Rio Janeiro, Bahia et Pernambuco et les ports avec lesquels ces dits ports infectés ont des communications et contre lesquels il n'est pas de quarantaine.

Les navires venant de ces ports seront détenus dix jours, fumigués, nettoyés, comme les navires venant des ports infectés sus-nommés.

Aussi tous navires, toutes personnes ayant été en communication ou en contact avec les navires, leurs équipages, leurs passagers, stationnés à la quarantaine de l'Ile aux Vaisseaux, à un endroit quelconque de la côte du Mississippi ou à l'une des stations de quarantaine n'entreront pas en Louisiane, à moins qu'ils aient subi une détention de dix jours à la station dont ils seront le plus rapprochés, et qu'ils y aient été fumigués et désinfectés.

Les navires où régnera la fièvre jaune ou le choléra asiatique, arrivant à des stations de quarantaine, que des malades se soient déclarés avant leurs départs, pendant leurs voyages ou pendant leur arrêt à la station de quarantaine, n'auront pas le droit, en aucun cas, d'entrer dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Tous les convois de chemin de fer transportant des voyageurs ou des marchandises à la Nouvelle-Orléans seront requis de s'arrêter aux stations de quarantaine établies sur les routes respectives le temps voulu pour qu'il y soit fait une inspection conforme à tels réglements que, de temps à autre, le Bureau de Santé pourrait adopter.

Les officiers, aux diverses stations de Quarantaine, sont chargés de mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation, et prier d'exercer la plus scrupuleuse vigilance pour qu'on y conforme. Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, pour punir toute violation du tout intégrite de cette proclamation.

Lancée de par l'ordre et sous le sceau du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 22me jour de juillet 1883.

JOSEPH JONES, M. D.,
Président du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane.

Copie exacte:
S. S. HERRICK, M. D.,
Secrétaire.

20 juil—26 29 aout 1

Proclamation de Quarantaine additionnelle.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
Etat de la Louisiane.

ATTENDU qu'à une réunion du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane tenue en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 23me jour de Juillet courant, la résolution suivante a été adoptée: Résolu que le gouverneur de la Louisiane soit requis de lancer une proclamation interdisant toute communication avec les ports infectés par la fièvre jaune, savoir: Vera-Cruz, Rio de Janeiro, la Havane et tels autres ports qui pourraient le devenir et qui seront reputés faire partie des lieux de l'Etat tous les navires infectés, ainsi qu'il en fait la recommandation dans sa lettre au Bureau à la date du 20 courant.

Donc, des maintenant je, SAMUEL D. MENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi et conformément à la résolution qui précède, ordonne que tout navire infecté de fièvre jaune, actuellement détenu à la station quarantenaire du Mississippi, s'en éloigne dans le plus bref délai, et, de plus, j'ordonne que l'entrée des eaux de l'Etat de la Louisiane soit interdite à tout navire venant des ports non nommés ou des ports qui pourraient devenir infectés de fièvre jaune. Les officiers de la station de quarantaine sont autrement chargés du soin de faire mettre rigoureusement en vigueur cette proclamation et le Bureau de Santé est requis d'en punir rigoureusement toute violation.

Fait sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 24me jour de Juillet A. D. 1883.

Par le Gouverneur,
S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.

OSCAR ARROYO, sous secrétaire d'Etat.

27juil—

Wheeler & Wilson Silent No 8.

La machine le meilleur marché à acheter.

PARCE QUE C'EST

La plus facile à comprendre,
La plus facile à diriger,
Celle qui ronctionne le mieux,
La plus durable,

—AUSSI—

Elle fait le travail le plus perfectionné.

A vendre Comptant ou à des conditions faciles.

WHEELER & WILSON M'F'G Co

103 rue du Canal,
NOUVELLE ORLEANS, LNE.

Demandez des listes de prix.

11 mai —3mMai

1848. 1848

Importateur du Galvanisme,

C. ROUYER,

Au coin des rues Chartres et Conti, N 0

Invite toutes les personnes qui veulent pour les fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel à visiter son grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières ma-

A la Nouvelle-Orléans,

MARDI, 11 Septembre 1883,

GROS LOT

$75.000

100,000 billets à $5 chacun.

Des coupons à cinquième proportionnellement.

LISTE DES LOTS:

1	GROS LOT	$75.000
1		25.000
2	LOTS DE $10000	10.000
5	2000	10.000
10	1000	10.000
20	500	10.000
100	200	20.000
200	100	20.000
500	50	25.000
1000	25	25.000
	LOTS D'APPROXIMATION.	
9	Lots d'approximation de $750	6.750
9	de 500	4.500
9	de 250	2.250
1967	lots, s'élevant à	$265.500

La Loterie a été incorporée par la Législature en 1868 pour 25 ans, dans le but de venir en aide aux institutions d'éducation et de charité, avec un capital de $1.000.000, auquel une réserve de plus de $550,000 a été depuis ajoutée.

Son existence et ses privilèges ont été reconnus et maintenus à une écrasante majorité du vote populaire, par la Constitution sectiede de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

C'est la seule Loterie qui ait jamais été soutenue au peuple d'un Etat et ratifiée par ce dernier.

Les lots ne sont jamais réduits ni les paiements ajournés.

LES GRANDS TIRAGES A NUMEROS SIMPLES ONT LIEU TOUS LES MOIS.

MAGNIFIQUE OCCASION

— DE —

Faire Fortune!

TIRAGE, CLASSE I,

Des coupons à $1 et $2 proportionnellement.

Portable Electric Lighter

PRIX $5.00.

Appareil scientifique et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des ateliers, des fabriques, des usines, etc. L'appareil est complété en courant électrique étant produit par une action chimique. Il peut servir à produire, moyennant une dépense additionnelle, pour réveiller l'alarme quand les vasers ne notent quelque part avec affection, ou comme batterie médicale, comme nouveau d'appel on pour allumer automatiquement le gaz au moyen de l'électricité. Quand il sonne l'alarme, le relier est immédiatement au vivreau de lumière en signal par la sonnerie. On a besoin d'agents de confiance pour tous les Etats-Unis. Envoyez un timbre pour la circulaire. PORTABLE ELECTRIC LIGHT CO, 22 Water Street, Boston. Incorporée en vertu des lois du Massachusetts en décembre 1882.

"La Portable Electric Lighter" pour $5 se vend vraiment de toutes parts par la "Portable Electric Light Co., 22 Water Street Boston. C'est un appareil sur et économique pour l'éclairage des maisons de résidence, des bureaux, etc. Scientific American, New York, 16 décembre 1882.

ml—8 m. mar. J. D.

ASSURANCES.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DESIGNEES A LA NOUVELLE-ORLEANS
J. F. SCHEUDER, président.
NEWTON BUCKNER, PERRY HUGHES

Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,497,802 24
Passif	2,670,383 41
Surplus	$1,727,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, agissant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES F. ROUX, assistant-secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle Orléans, 2 novembre 1882.
12nov— 1an—ve

Compagnie d'Assurances Union Croissant.

(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1859.

CAPITAL EN ARGENT...$600.000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéances fixes de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président.
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président.
CHAS. E. RICE.....Secrétaire.

Directeurs

Samuel H. Kennedy	Paul K. Mortimer.
Victor Meyer,	Joseph Bewling,
W. B. Carter,	S. Hernsheim,
George W. Santell,	Edward Nalle,
Alf. Moulton,	J. J. Keiss,
Charles Newman,	Louis Prados,
U. Martinoni,	Harry L. Flash,
Lucien Dalery,	A. H. Steward,
Charles H. Dolsen	Sigmund Katz,
Reuben G. Rudi,	N. D. Wallace,
John Calder,	R. F. W. Bachman,
S. D. Coxson,	Wm Craig,
W. A. Phelps,	John D. Fisher,
M. Gillis,	A. Rosenfeld,
Wm. R. Lyman.	O. K. Cuny.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas

Oct182—1an ver

Southern Insurance Company of New Orleans

(Compagnie d'Assurance du Sud de la Nlle-Orléans.

RUE DU CAMP, 31.

CAPITAL.....$300,000

Exposé de ses opérations des six (6) premiers mois et 10 jours (soit du 20 novembre 1882 au 31 mai 1883):

Primes reçues—	
Sur des risques d'incendies	$62,159 52
Sur des risques de mer	6,599 52
Sur des risques de rivière	5,586 27
Primes totales	$74,345 32
Parties payées	
Sur des risques d'incendies	$3,070 31
Sur des risques de mer	3 419 36
Sur des risques de rivière	355 93
	$6,845 60
Escomptes et commissions allouées	9 698 64
Réassurances et primes remboursées	4,961 80 $21 494 04
Surplus	$52,851 28

ERNEST MILTENBERGER, président.
SCOTT MCGEHEE, secrétaire.

Cette compagnie assure aux prix courants ou taux du tarif les plus réduits, allouant l'escompte comptant usuel, ou autre partage entre TOUS ses assurés, à la fin de chaque année fiscale,

50 pour cent

ses profits, après en avoir déduit six (6) pour cent d'intérêt par an sur le fonds-capital.

La charte porte que les profits suivent des profits soient mis de côté comme fonds de réserve, lequel fonds doit s'accumuler jusqu'à ce qu'il se soit élevé à $300,000, et ledit somme alors touché, et ce n'est pour le paiement des pertes après que tous autres fonds de la compagnie (le fonds capital excepté) aient été épuisés.

A toute autre compagnie n'offre ses très avantages ni et fondée sur des bases plus solides et plus conservatrices.

Les souscriptions à son fonds capital sont complètes et entièrement taxées.

La grande libéralité de la compagnie à l'endroit de ses assurés la recommande au patronage public qui elle sollicite respectueusement.

Pertes promptement et équitablement ajustées et payées.

14juin—1m

Compagnie d'Assurances Hibernia de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, 37 RUE DU CAMP.

Douzième Etat de Situation Annuel pour l'Année finissant le 30 Avril 1883.

Primes sur les incendies	$ 80 826 16
Primes sur les rivières	33 445 86
Primes sur les mers	47,672 67
	$161,944 69
Non terminées le 30 avril 1882	28,917 51
	$190,862 20
Moins, primes non échues, le 30 avril 1883	25,000 00
Primes gagnées de l'année	$165 862 20
Reçu pour intérêt, loyer, etc	19,898 92
Gains totaux de l'année	$185,760 92
A déduire—	
Pertes sur les incendies	$22,451 50
Pertes sur les rivières	7,779 70
Pertes sur les mers	32,101 92
	$62,343 12
Réassurances, primes remboursées et escompte	37,750 19
Taxes, Bureau des Réassureurs, etc	17,991 27
Dépenses générales, salaires, loyers, frais de bureau, etc	19,489 86
	137,574 43
Profits nets	$48,186 49

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en caisse	33,470 98
Prêts garantis par hypothèques ou nantissements	198,997 45
Billets à recevoir	13,846 79
Immeubles	117,105 99
Primes en voie de perception	27,686 15
Actions, Bons, etc	95,714 26
Meubles et installations de bureau	5,133 45
	$491,815 01

L'exposé qui précède est une copie exacte des livres de la compagnie.

JOHN HENDERSON, Président.
THOS. F. ROBERTS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juin 1883.

Signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans, Lne, ce 9me jour de juin 1883.

WM. J. CASTELL, Notaire.

A une élection tenue le LUNDI, 7 mai 1883, les messieurs dont les noms suivent ont été désignés aux fonctions de Directeurs:

John Henderson,	Jno H. Hanna,
Thos. Smith,	W. J. Vasquez,
W. J. Castell,	M. B. Carroll,
Jno T. Gibbons,	Geo. McCloskey,
Wm Hart,	Amédée Couturié,
E. Gauche,	Richard Herrick,
	Edw. Irwin.

Et, à une réunion des Directeurs, le 11 mai 1883, JOHN HENDERSON a été élu Président, THOMAS SMITH, Vice-Président, et THOMAS F. BRAGG, Secrétaire de la Compagnie.

Le Bureau d'Administration a déclaré un dividende de Cinq Pour Cent, faisant 10 pour cent d'intérêt sur le capital pour l'année, et Dix pour Cent de dividende sur les primes nettes payées par les actionnaires, en sus de l'escompte à cux déjà rendu, payable le 15 juin 1883.

THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

21 juin—1 mois—DimMaJo

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absences, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Augereau T. D. d'	Fontan Baptiste
Augereau Vve	Ferry Jules
Augereau J. M.	Garlepied M
Abadie Cécile S	Lahlgaud Louis S
Audiffret Jean Baptiste	Le Maréchal Charles
Bernard les époux	Lamanoe Jean Gabriel
Blanc Joseph	Lampin les époux
Brunner Georges	Lamason Jean
Baron Jean	Lancart Clodomir
Beaume Louis	Lapie Damiens
Beatrx Vve	Lastrade Jean
Bacque Pierre	Malleyin Jules
Cartella Michel	Morin Charles S
Claverie Jean Marie	Milion Pauline
Capdevielle Charles	Pinstat Jeanne Marie
Charles Pierre	Remy Eugène A
Demander F	Sauze
Duoos Jean	Tanguy Louis Baptiste
Dastugue des Eugène	Thévenin Vve
Dumon Bernard	Tapiche Marc
Dumont Charles	Valpat François X
Dauty François	Vaffnole les époux
Engster les époux	Verrot les époux
Escudé Gabriel	

Le Gérant du Consulat de France,
FRANCIS NAVONE.

La Nlle-Orléans, le 1er août 1883.

Mme BONGNI, cage-comme, ou ses pour dames, 146 St Louis et 101 Bourgogne recommande pour toutes les maladies de femmes et comme cagecomme. Elle promet une guérison sûre et pour toutes les maladies, telle que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les pieds aux jambes. Chambres pour les dames, sur le point d'accoucher, avec ou sans traitement et à dans un rapport avec le corps. Visible à toute heure. Exemples sa position depuis 26 ans, elle se recommande en p

16 déc—3 m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Lehman Abraham & Co. vs. McFarland & Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,043—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs, McFarland & Dupré (Frank P. McFarland et Raoul Dupré) dans un certain procès maintenant en litige dans la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 8981, Division D, du dossier de ladite Cour, intitulé "Frank P. McFarland & Raoul Dupré vs Lehman Abraham & Co.; dans lequel les plaignants réclament et demandent un jugement contre les défendeurs pour la somme de Trente Mille Piastres avec intérêt à partir du jour de la demande judiciaire et tous les frais du procès, supposés avoir été encourus par les plaignants par le fait de l'admission illégale d'un "attachment" dans cette affaire, qui a été révoquée.

Les dit procès sont appelés et dans leur pétition les plaignants demandent que l'affaire soit plaidée devant un jury.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette crêle étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond avec caution bonne et solvable, portant cinq pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à paiement final.

Il sera accordé un délai de six mois à l'acquéreur si il en exige, en payant comptant le montant des frais d'impression, émolumente du shérif et du greffier, s'élevant à environ trois cents dollars. ($300)

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

7 aout—7,11,14,18

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Aerks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9330—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 août 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Chartres, Derbigny, Marais et Victoire, désignés par les numéros trois, quatre et cinq sur un plan dressé par John Brille, architecte, le 29 juillet 1882, et déposé dans le livre de plans de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun, au nord, trente-deux pieds onze pouces de front à la rue Moreau sur une profondeur de cent seize pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et ensemble avec soixante-trois actions, maintenant réduites à soixante-neuf actions, du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Acquis par le défendeur de la succession de Jacques Courtault, conformément à un acte passé par devant Ad. Boudousquié, notaire, le 11 octobre 1864.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de deux cent quatre-vingt douze piastres ($292 00), échéant le 1er novembre 1883 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte de vente de la propriété et l'action de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à Jacques Courtault, passé par devant Charles Boudousquié, ancien notaire en la Nouvelle-Orléans, le 19 mai 1864, et avec l'acte de vente du shérifdans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 juil—18 25—aout 1 8 15 22

Manuel Abascal vs. Henry T. Lawler

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,165—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, le 1er août 1883 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Que le certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, avec tous les droits, privilèges de passage, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orleans carré d'ilot borné par l'Avenue de la Louisiane, les rues Laurel et Prytania, et désigné sous le No 3 des plans de Rey et Castanedo, ledit terrain mesurant cent pieds de front sur l'Avenue de la Louisiane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, ledit terrain étant borné par les rues Hippolyte, Nouvelle-Orleans, Moreau et Prytania